

République Française
Département : TARN
Arrondissement : Albi
TREVIEN - COMMUNE

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_019_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	11
Date de la convocation : 22/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Monsieur Julien CARIVENC.

Présents : Monsieur Julien CARIVENC, Madame Christel CASTE, Monsieur Raymond ANDRES, Madame Annie CALMELS, Madame Pascale CASSELEUX, Monsieur Alain DAVID, Monsieur Peter MCMASTER, Monsieur Philippe GAYRARD

Représentés : Monsieur Christophe CLAUS représenté par Madame Pascale CASSELEUX, Madame Roseline CRESTE représentée par Monsieur Raymond ANDRES, Madame Aurélie LACOSTE représentée par Monsieur Alain DAVID

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Raymond ANDRES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ELECTION DELEGUE ET SUPPLEANTS SENATORIALES 2026

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 Mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

1) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres

présents les plus jeunes, il s'agit d MM./Mmes **Raymond ANDRES, Annie CALMELS, Pascale CASSELEUX et Philippe GAYRARD.**

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

2) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

- Julien CARVENC

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Julien CARVENC 10 voix

M. **Julien CARVENC** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

3) Élection des suppléants :

Les candidatures groupées enregistrées :

- M. Raymond ANDRES
- Mme Annie CALMELS
- Mme Pascale CASSELEUX

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections

sénatoriales.

Après enregistrement du ou des candidatures groupées, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

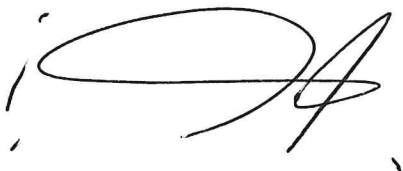
- M. Raymond ANDRES : 10 Voix
- Mme Annie CALMELS: 10 Voix
- Mme Pascale CASSELEUX: 10 Voix

M. Raymond ANDRES et Mmes Annie CALMELS et Pascale CASSELEUX ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré à TREVIEN, les jours mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Julien CARIVENC
Président de séance



Monsieur Raymond ANDRES
Secrétaire de séance

